

La rupture conventionnelle collective

Invitation – Petit-déjeuner débat

Mardi 10 et jeudi 12 avril 2018

De 9h00 à 10h30 – Café d'accueil à 8h30

BG2V – 10 rue Lincoln, 75008 Paris

La rupture conventionnelle collective (RCC) est l'une des nouveautés issues des ordonnances du 22 septembre 2017, applicable depuis le 23 décembre 2017 :

- **Conditions de la RCC,**
- **Contenu obligatoire de l'accord collectif,**
- **Mise en œuvre de la RCC,**
- **Suivi de la RCC.**

Ce petit-déjeuner débat, animé par Guillaume de Saint Sernin, associé, et Léa Dubrul, collaboratrice, a pour objectif de faire le point sur ces changements majeurs du Code du travail et de répondre à vos questions.

Nous vous attendons le 10 ou le 12 avril prochain.

Le nombre de places étant limité, nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence, **au plus tard le 6 avril, pour le petit-déjeuner débat du 10 avril, et au plus tard le 9 avril, pour celui du 12 avril** à :

Maria Dias : dias@bg2v.com, en précisant la session à laquelle vous souhaitez participer.

